

CQP VENTE ET PROMOTION DES PRODUITS

PHARMACEUTIQUES A L'OFFICINE

FORMATION E.LEARNING

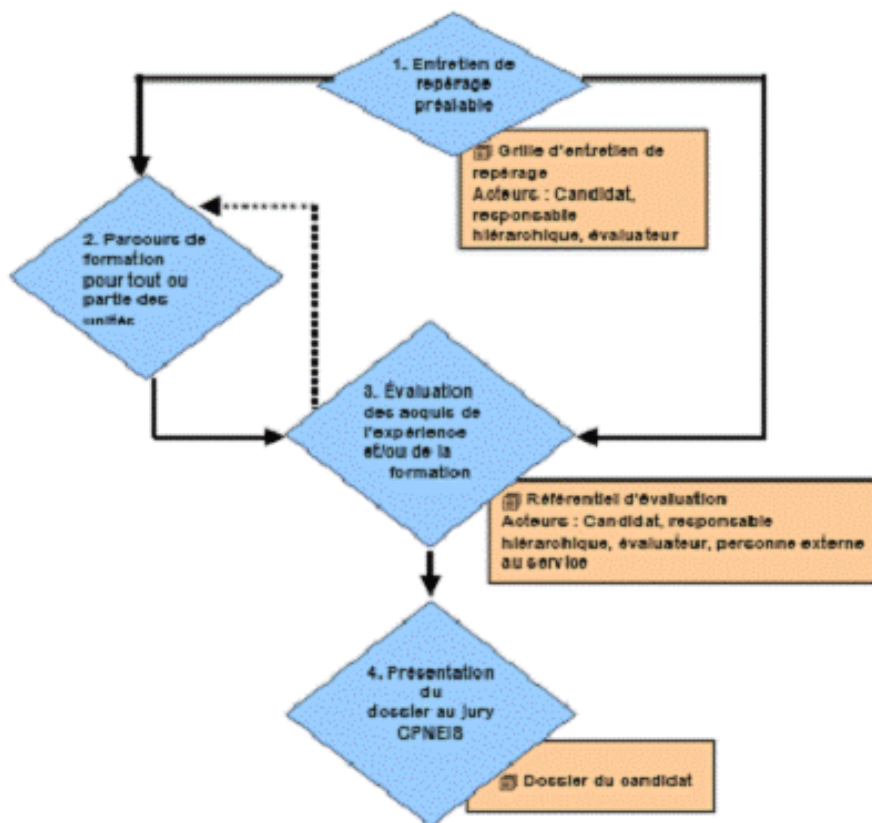
www.cj-formation.com

Qu'est-ce qu'un CQP ? : C'est un **Certificat de Qualification professionnelle**. Il correspond à une qualification propre à un secteur professionnel, et qui n'est pas déjà sanctionnée par un diplôme ou un titre homologué.

Le **CQP Vente et Promotion des Produits Pharmaceutiques à l'Officine** (www.leem.org) permet aux entreprises de l'Industrie du Médicament de reconnaître des **savoir-faire** correspondant au **métier de Délégué Pharmaceutique** et aux **évolutions** de ce métier.

Il permet de **certifier les compétences acquises** par l'expérience (VAE) et de **développer les compétences** par des formations professionnelles adaptées. Pour les salariés, tout ou partie du CQP peut s'obtenir par la formation continue et / ou la **validation des acquis de l'expérience (VAE)**.

La démarche...



① L'ENTRETIEN DE REPERAGE DE COMPETENCES

Les **validateurs certifiés** de GEMS (M. BROT, D. JAFFRENNOU) assurent l'entretien de repérage des compétences avec un responsable hiérarchique désigné par l'entreprise.

Cette première étape a pour objectif d'**identifier l'expérience et les acquis** du salarié par rapport aux 8 unités de compétences du référentiel de formation :

<i>PRÉSENTIEL</i>	<i>UNITE 1</i>	<i>Mettre en œuvre les techniques d'entretien de vente et de négociation</i>
	<i>UNITE 2</i>	<i>Développer l'argumentaire relatif au produit</i>
E.LEARNING	UNITE 3	Utiliser les connaissances scientifiques dans les grands domaines de pathologie définis pour expliquer les caractéristiques des classes thérapeutiques
	UNITE 4	Intégrer la réglementation pharmaceutique dans les situations de vente et de conseil auprès du pharmacien et de l'équipe officinale
<i>PRÉSENTIEL</i>	<i>UNITE 5</i>	<i>Conseiller l'équipe officinale sur la vente et la promotion des produits pharmaceutiques</i>
	<i>UNITE 6</i>	<i>Gérer et développer un portefeuille client</i>
	<i>UNITE 7</i>	<i>Utiliser les outils de gestion et de transmission de l'information</i>
	<i>UNITE 8</i>	<i>Intégrer dans son activité quotidienne la culture et les principes de fonctionnement de l'entreprise</i>

Dans le cadre d'une orientation vers un **parcours de formation complémentaire pour les unités 3 et 4**, nous mettons à la disposition du Délégué un programme de formation en ligne, construit par l'équipe pédagogique de **C & J Formation**, en adéquation avec le référentiel de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi des Industries de Santé (CPNEIS).

Si un complément de formation est préconisé pour les Unités Professionnelles, la **formation technique est assurée par GEMS**, en présentiel.

② LA FORMATION E-LEARNING

L'apprenant accède, à l'aide d'un **code personnel**, aux modules 3 et 4.

Afin d'optimiser la progression pédagogique, nous avons réparti ce programme en **6 sessions** :

SESSIONS	COURS
1	<ul style="list-style-type: none"> • Notions transversales : application aux domaines de pathologie étudiées • Dermatologie / Antisepsie • Galénique
2	<ul style="list-style-type: none"> • Définition du médicament et différentes catégories de médicaments • La pharmacie d'officine • Les règles de prescription et de délivrance
3	<ul style="list-style-type: none"> • Le cycle de vie du médicament <ul style="list-style-type: none"> ○ Développement préclinique ○ Développement clinique ○ L'AMM

4	<ul style="list-style-type: none">• Le cycle de vie du médicament<ul style="list-style-type: none">○ Remboursement et fixation du prix des médicaments○ Suivi médical après commercialisation• Gastro-entérologie
5	<ul style="list-style-type: none">• La pharmacovigilance• Les règles de distribution• Douleur et fièvre
6	<ul style="list-style-type: none">• Le métier de Délégué Pharmaceutique (Wiki)• Information et publicité• Pneumologie ORL

Chaque **1^{er} et 15 du mois**, une nouvelle session est mise à disposition, **sur 3 mois**.



Pour vérifier ses connaissances, l'apprenant dispose d'une importante **banque de QCM** en ligne, sur laquelle il peut s'entraîner sans limitation de fréquence.



Cette formation en ligne permet à chacun de travailler à son rythme, le temps nécessaire global étant estimé à **50 heures**.



Des **forums** de questions-réponses sont également proposés tous les mois.

Tout au long de sa formation, le salarié est accompagné(e) par un **enseignant référent** qui pourra répondre à ses questions (mail).

Les responsables pédagogiques :



Nathalie BRUN-CALOP

Docteur en Pharmacie, Docteur ès Sciences de l'Éducation

nathaliecalop@wanadoo.fr

MODULE SCIENTIFIQUE



Odile FAURE


Docteur en Pharmacie, Pharmacien biologiste, Praticien attaché

ofaure@chu-grenoble.fr

MODULE REGLEMENTAIRE




Outre les cours en ligne, l'apprenant dispose d'**outils spécifiques et complémentaires** :


 **QCM** : ils sont à sa disposition sans limitation de fréquence. Ils lui permettent de s'autoévaluer, de réviser et de s'entraîner. A utiliser sans modération ! Par exemple, avant d'étudier le cours pour faire le point sur ses connaissances, après avoir étudié le cours pour vérifier ses acquisitions...

Glossaire : certains mots méritent une définition. Ils sont soulignés en pointillé bleu. En cliquant dessus, l'élève a accès à cette définition.

 Lien intercours : certaines notions ne font pas partie du cours, mais sont nécessaires à sa compréhension.

 Liens Web : pour en savoir plus... sites Web relatifs au sujet traité.

 Visualisation d'un diaporama explicatif.

 Téléchargement d'un document PDF : tous les cours sont téléchargeables. Ils peuvent ainsi être enregistrés et imprimés, de façon à travailler même quand l'élève ne bénéficie pas d'une connexion Internet.

... et **outils de communication** : **Forum, Wiki**.